



Comment parler de votre plan successoral à vos enfants

Un guide pour les conversations importantes sur l'avenir de votre famille



Beaucoup de choses échappent à notre contrôle lorsqu'il est question de l'avenir. La planification successorale est une façon de dissiper une partie de l'incertitude. Le plan successoral contribue à préparer le terrain pour assurer le respect de vos volontés (tant en ce qui a trait à vos biens qu'à vos soins de santé), la préservation de votre patrimoine et le transfert sans encombre de vos biens à vos bénéficiaires. S'il est correctement élaboré, le plan successoral vous procure la tranquillité d'esprit, puisque vous savez que vous et votre famille êtes bien préparés pour l'avenir. Bien que de nombreuses personnes reconnaissent l'importance du testament dans le contexte d'un plan successoral, la plupart ne se rendent pas compte qu'il peut être tout aussi important de communiquer certains renseignements et leurs intentions. Votre testament est l'énoncé de vos volontés ultimes, mais il ne fournit pas nécessairement à votre famille toutes les raisons expliquant vos décisions.

Parler de votre plan successoral à votre famille peut être délicat; c'est un sujet que de nombreuses familles ont tendance à éviter. Toutefois, en reportant cette conversation, vous risquez de laisser le hasard décider du résultat. Imaginez une situation où une tragédie inattendue surviendrait et où vous n'auriez pas

discuté de votre plan successoral avec votre famille. Dans une atmosphère chargée de chagrin et d'émotions fortes, l'absence d'un plan successoral clair peut causer du stress et perturber l'harmonie familiale. Il pourrait aussi en découler une réduction de la valeur de votre succession par suite de l'augmentation des coûts et du temps nécessaires à son administration, ce qui signifie moins de richesses pour vos proches. Les discussions sur votre plan successoral peuvent aider les membres de votre famille à avoir une vision commune de l'avenir.



Passez à l'action

Vidéo : [Comment entreprendre « l'autre discussion »](#)

À utiliser : [Liste de vérification de la planification successorale](#)

Pour apprendre : [Carrefour de la planification successorale](#)

Six sujets importants dans les discussions sur la planification successorale

Un plan successoral comporte plusieurs volets importants. Si vous avez déjà un testament à jour, vous partez du bon pied, mais pour avoir un plan successoral complet, vous devez aussi établir des procurations, choisir un exécuteur testamentaire ou un liquidateur, et plus encore. Il est important de veiller à ce que tout le monde comprenne bien votre plan afin que vos volontés puissent être réalisées. Voici quelques sujets à aborder avec vos proches :

1 Voici mes intentions pour ma succession et ce qui compte pour moi...

- Décrivez vos priorités pour les prochaines étapes de votre vie (p. ex., le bien-être des enfants ou des petits-enfants, vos besoins futurs en matière de soins, votre legs à la famille ou à un organisme de bienfaisance) et expliquez pourquoi elles sont importantes pour vous.
- Si vous avez un testament, envisagez d'en communiquer le contenu et assurez-vous que votre famille sait où en trouver un exemplaire. Si vous n'en avez pas, songez à en rédiger un. Votre testament doit être examiné chaque fois que surviennent des événements importants de la vie afin qu'il continue de refléter vos volontés.
- Indiquez qui vous avez choisi pour exercer des fonctions importantes, comme celle d'exécuteur testamentaire ou de liquidateur de votre succession; assurez-vous que les personnes que vous avez choisies ont donné leur consentement. Discutez de l'étendue de leurs responsabilités.

2 Mes plans de soins avancés et de soins médicaux comprennent ce qui suit...

- Songez à établir une procuration relative aux soins personnels et dites à votre famille qui vous avez nommé comme mandataire.
- Précisez vos volontés en matière de soins de longue durée. Informez votre famille de vos volontés médicales, au cas où vous ne seriez pas en mesure de parler ou d'agir pour vous-même en raison d'une maladie ou d'une blessure (p. ex., interventions de maintien de la vie, RCR, ventilation mécanique, soins de fin de vie).
- Envisagez d'établir un testament biologique ou une directive personnelle et de communiquer ces renseignements à votre famille.

3 Voici comment j'aimerais que mes responsabilités financières soient assumées...

- Songez à établir une procuration relative à vos biens et à la gestion de vos finances. Assurez-vous que le mandataire choisi connaît les responsabilités en cause.
- Les membres de votre famille la plus proche doivent savoir qui vous avez nommé dans votre procuration; expliquez-leur vos choix de mandataire(s).

4 Voilà comment je vois la célébration de ma vie...

- Préparez et communiquez vos directives concernant les arrangements funéraires et les autres façons d'honorer votre mémoire.

- Décrivez vos préférences, comme l'inhumation ou l'incinération, ainsi que le lieu, le format et les invités pour votre service commémoratif.
- Si vous avez un plan pour couvrir les frais funéraires, assurez-vous de communiquer ces renseignements à votre famille.

5 Voici comment j'ai tenu compte des volontés de la famille...

- Votre plan successoral doit avant tout veiller à ce que votre intérêt supérieur soit pris en compte; toutefois, il peut être utile d'ouvrir la discussion à vos proches pour tenter de prévenir les conflits familiaux.
- Découvrez ce que les membres de votre famille immédiate pensent de votre plan successoral pour voir s'ils soulèvent des questions importantes que vous avez peut-être négligées.

6 Voici ce dont vous aurez besoin...

- Les membres de votre famille immédiate devraient savoir où trouver vos documents importants (testaments, procurations, comptes bancaires, mots de passe, etc.) dans un endroit sûr, mais accessible.
- Votre conjoint ou partenaire sait-il comment accéder à vos comptes en ligne ou à d'autres actifs numériques importants (p. ex., courriel, médias sociaux et autres comptes en ligne, monnaie numérique)?
- Dites à vos proches où ils peuvent trouver les coordonnées de votre exécuteur testamentaire ou liquidateur, des personnes ayant une procuration, des spécialistes de la planification successorale, des avocats et des conseillers qui vous ont aidé à rédiger votre plan successoral et tout plan financier ou de placement.



Entamer la conversation

Il est délicat de discuter de votre plan successoral avec un membre de votre famille. Il est essentiel de choisir le bon moment, le bon endroit et les bonnes personnes. L'occasion d'aborder le sujet pourrait se présenter plus souvent que vous le pensez. Les activités spéciales, les Fêtes, les rassemblements familiaux et les voyages en famille comportent habituellement des moments de calme où les gens sont disposés à la discussion, sur le plan émotionnel. Voici quelques idées pour amorcer la conversation :

Partager des histoires sur les amis et la famille

« Je pensais à ce qui est arrivé à [un membre de la famille ou un ami]. Je veux avoir un plan pour éviter d'être un fardeau financier pour toi et les autres. J'aimerais qu'on parle ensemble des choses à faire pour éviter que ça nous arrive. »

Parler de la vie à la retraite

« J'ai pensé à ma retraite, et je veux pouvoir _____. Je veux t'expliquer mes plans, au cas où ils changeraient les choses pour toi. »

Discuter d'un actif familial précieux

« J'ai toujours aimé notre [propriété familiale ou héritage] et j'y ai beaucoup réfléchi dernièrement. Je voudrais te parler de quelques idées pour l'avenir. »

Penser à l'avenir des membres de la famille

« Je veux aider [un membre de la famille plus jeune] avec son épargne-études ou laisser un don à un organisme de bienfaisance. J'ai quelques idées pour y arriver, mais j'aimerais en discuter avec toi. »



Conseils

- **Communiquez rapidement.** N'attendez pas qu'il y ait une crise. Discutez avec vos enfants de vos plans successoraux pendant que vous êtes en santé, et non lorsque les émotions et le stress vous submergeront après un événement inattendu. Exercez-vous à faire preuve de transparence avec vos enfants pour éviter tout litige futur.
- **Soyez organisé.** Prenez des notes à chaque conversation. Il peut être utile de tenir une [liste de vérification de la planification successorale](#) pour s'assurer de régler tous les éléments clés.
- **Exercez-vous souvent.** Chaque tentative de conversation est précieuse. Songez à écrire une lettre ou à vous exercer avec un ami à avoir cette conversation. Menez une série de conversations au fil du temps afin de transmettre plus de renseignements ou des mises à jour. N'oubliez pas que vous pouvez toujours changer d'avis à mesure que les circonstances évoluent et mettre à jour votre plan successoral en conséquence.

La planification successorale ne se limite pas à se préparer à l'inévitable. Elle peut aussi servir de feuille de route personnelle indiquant vos plans et vos intentions pour les prochaines étapes de votre vie; vous pouvez aussi la communiquer aux personnes les plus proches de vous afin que vos volontés soient clairement documentées et communiquées. Établir un plan successoral complet peut sembler une tâche ardue, mais il est important de le faire pour que vous et votre famille soyez bien préparés pour l'avenir.

Nous sommes là pour vous aider. Votre conseiller peut réunir une équipe d'experts pour vous aider à commencer. Discutons de vos besoins et de la façon dont nous pouvons vous aider à établir un plan pour vos volontés et votre legs.

Ce document vise à donner des renseignements généraux et ne doit pas être interprété comme un conseil de placement. L'information qui se trouve dans le présent document provient de sources jugées fiables et nous semble juste au moment de sa publication, mais nous ne pouvons en garantir ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni la fiabilité. Sauf indication contraire, toutes les opinions et estimations figurant dans le présent document datent du moment de sa publication et peuvent changer. Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC. Le matériel et son contenu ne peuvent être reproduits ou distribués sans le consentement écrit explicite de Gestion des avoirs CIBC.